Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Affiché le

ID: 038-213805120-20180322-D2018_10-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE VIENNE CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2018-10

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice

: 15

Présents

: 11

Pouvoir Votants

: 12

:01

L'an deux dix huit

Le 22 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Sous la présidence de Michel PERRET, Adjoint

Date de la convocation 16 mars 2018

OBJET: PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES ET DEMANDE DE SUBVENTION FSIL (Fonds de Solidarité à l'Investissement Local)

PRESENTS: Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Philippe PELLET

EXCUSES: Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENTS: Erwan BRACCHI, Benoist CHAMARAUD Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER-FAUVY

M. le Maire rappelle que les établissements accueillant du public doivent être dotés d'équipements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Afin de réaliser ces équipements à la salle des fêtes, il propose de solliciter l'aide de l'ETAT (FSIL) afin d'obtenir les subventions nécessaires au projet.

Le financement proposé est le suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
FSIL	7 031 €	13/02/18	30 %
Département	9 328 €	8/1/2016	40 %
Sous-total	16 359 €		70%
Participation du demandeur : - autofinancement	7 078		30 %
TOTAL	23 437 €		100 %

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le plan de financement du projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, FSIL, afin de réaliser les équipements d'accessibilité à la salle des fêtes, et à signer tous les documents s'y rapportant.

> Jean-Michel DREVET Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus. Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE Visé par le contrôle de la légalité Certifié exécutoire et Affiché